



Période 5 – Épisode découverte – Annexe 4

## DÉPLACEMENT, TRANSPORT, MOBILITÉ, ACCESSIBILITÉ : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Voici une petite mise au point – Source « urbanisme et mobilité » – CAUE Puy de Dôme :  
[https://www.caue63.com/images/documentations/docs/CARNETDECOUVERTE\\_URBANISME\\_MOBILITE\\_CAUE63.pdf](https://www.caue63.com/images/documentations/docs/CARNETDECOUVERTE_URBANISME_MOBILITE_CAUE63.pdf)

– **Le déplacement** se caractérise par l'acte de transporter des personnes et des biens d'un endroit à un autre. C'est une action : dé-placer. Il s'agit de l'action de changement d'état avec un avant, un pendant et un après.

– **Le transport** est le moyen d'effectuer ce déplacement.

– **La mobilité** définit notre capacité, comme celle des biens et données, à se déplacer en utilisant tel ou tel moyen, selon une motivation propre. » Elle est dépendante de notre accessibilité aux moyens de transport.

Voici l'extrait d'un article issu de Cité Territoire et Gouvernance qui précise ce rapport de dépendance :  
[https://www.citego.org/bdf\\_fiche-document-128\\_fr.html](https://www.citego.org/bdf_fiche-document-128_fr.html).

« La notion de mobilité s'accompagne d'une série de notions attenantes, certaines en amont, d'autres en aval. En amont, *motilité* (= terme biologique qui se réfère à la capacité à se déplacer) et accessibilité sont des notions attachées l'une à la personne, l'autre à l'organisation de l'espace urbain. La motilité désigne l'aptitude psychologique, culturelle, physique aussi à se mouvoir, c'est-à-dire à concevoir un projet de mobilité réalisable ; l'accessibilité dépend principalement des conditions matérielles à mettre en œuvre pour réaliser effectivement un déplacement, conditions qui tiennent pour l'essentiel à la disposition géographique des ressources urbaines par rapport au citoyen. Si la motilité est au cœur du champ de la sociologie et de la psychologie, l'accessibilité est une notion centrale en économie territoriale. En urbanisme, c'est une combinaison de ces approches qui préside à la conception de la planification spatiale urbaine, de la conception des réseaux de transport et de l'aménagement de l'espace public. »

**Géoconfluence** ( <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/accessibilite> ) ajoute que « la question de l'accessibilité est devenue la condition de l'attractivité des territoires et l'objet d'une exigence sociale croissante. Les inégalités dans l'accessibilité sont génératrices de ségrégations spatiales, d'où la question fondamentale pour les acteurs de l'aménagement du droit au transport, autrement dit un droit à accéder. »